



Reconnaissance de dette comment faire?

Par **aze**, le **14/06/2009** à **20:15**

Bonjour,
Je me sépare de ma concubine elle me verse une somme de 30000 euros en deux fois(15000X2)
1er chèque début juillet le second juillet 2010
pour une garantie totale quel moyen? un notaire? quel en sera le coût?
Merci

Par **Erwann II**, le **01/09/2009** à **00:36**

Bjr,
un acte notarié serait l'idéal. Il vous permet de coucher l'accord par écrit, de définir les modalités de remboursement.
Vous pouvez prévoir une déchéance du terme en cas de défaillance, ça rend la totalité exigible.
En cas de défaillance, vous n'aurez pas besoin de passer devant le tribunal, l'acte notarié est un titre exécutoire en lui-même.
Vous pouvez y inclure une garantie, gage, nantissement ou hypothèque...
Le coût est tarifé chez les notaires.